

Les Brandes de la Pierre-là n°5

À vos mares, prêts ? Partez !

Les 22 et 24 mai 2018, les trois classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Moulismes ont eu la chance de pouvoir s'immerger au cœur du réseau des mares et des landes de la Pierre-là, et de leur biodiversité. Cette séance sur le terrain a été l'occasion de montrer aux plus jeunes les actions réalisées en faveur des amphibiens sur les mares d'une partie du site, situées au sein de prairies pâturées. Un important réseau de haies et fossés enherbés permet de relier ces mares entre elles et favorise ainsi la présence du rare Triton crêté. En accord avec les propriétaires, quatre mares avaient fait l'objet d'un débroussaillage en 2011 par les stagiaires de la section bûcheronnage du centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Montmorillon.

Malgré le temps pluvieux, c'est dans le jeu et la bonne humeur que les enfants ont pu se familiariser avec les espèces animales et végétales de ce type de milieux.

Les brandes de la Pierre-Là Grenouilles et crapauds des prairies humides



Pas facile de repérer la grenouille rainette arboricole lorsqu'elle se cache sous l'eau des mares !

Compte-rendu de la découverte des mares des Brandes de la Pierre-là par les enfants.

Mare
(STÉPHANE TROUBAT)



2019



Lettre d'information
Natura 2000



Triton crêté
(KATIA LIPOVOI)

Le Triton crêté

Cette espèce tient son nom de *Triton*, dieu de la mer à la figure humaine et à la queue de poisson. De nos jours, il n'a plus de raison de défrayer la chronique tant il est discret et inoffensif.

Le Triton crêté est le plus grand représentant de sa famille, les Salamandridés. Il a la peau rugueuse, une longue crête lui parcourt le dos et la queue lors de la période de reproduction, qui s'étend du mois d'avril au mois de juin. Il fréquente alors les zones peu profondes des points d'eau garnis d'une végétation dense qui servira d'abri aux nouvelles générations. Il y séjourne ensuite tout l'été et regagne la terre ferme aux prémices de l'automne pour s'abriter sous les roches, les souches ou les troncs morts du voisinage. À l'instar des autres espèces de sa famille, son activité est essentiellement nocturne. Extrêmement sensible à la pollution, il constitue en ce sens un indicateur intéressant de la qualité de son milieu. ■

L'évaluation des incidences, un outil pour...

■ ■ ■ ZOOM PROCÉDURE

Les haies sont des éléments du paysage protégés au titre de la PAC et dont l'arrachage est soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000, car elles constituent l'habitat de prédilection de plusieurs espèces comme la Pie-grièche écorcheur.
(JOHAN TILLET)



Pourquoi une évaluation des incidences ?

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats ou des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences vise justement à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Quelles activités sont concernées ?

Les projets ou activités soumises à évaluation des incidences sont définies par trois listes :

- **Une liste nationale** (décret n°2010-365 du 9 avril 2010).

Exemple : Sont concernés les projets d'urbanisme, certaines manifestations sportives, etc.

- **Une liste locale** (arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEB/391 du 25 mai 2011).

Exemple : Sont concernés les demandes de coupes forestières, les travaux d'entretien de canaux et de fossés, les projets éoliens au sein ou à proximité de sites Natura 2000, etc.

- **Une liste propre à Natura 2000** (arrêté préfectoral du 3 septembre 2015), établie à partir d'une liste nationale parue dans le décret n°2011-966 du 16 août 2011.

Exemple : Sont concernés les travaux d'arrachage de haies, de retournement de prairies permanentes ou de plus de 5 ans, les projets de drainage, etc.

Ce qu'il faut savoir d'une évaluation des incidences :

■ Il revient à l'animateur Natura 2000 de renseigner les enjeux environnementaux liés au projet présenté, mais l'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité et à la complète charge du porteur de projet. Ce dernier n'est toutefois pas obligé de recourir à un bureau d'études pour mener l'évaluation.

■ L'évaluation cible uniquement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés.

■ Elle doit être menée le plus tôt possible : plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.

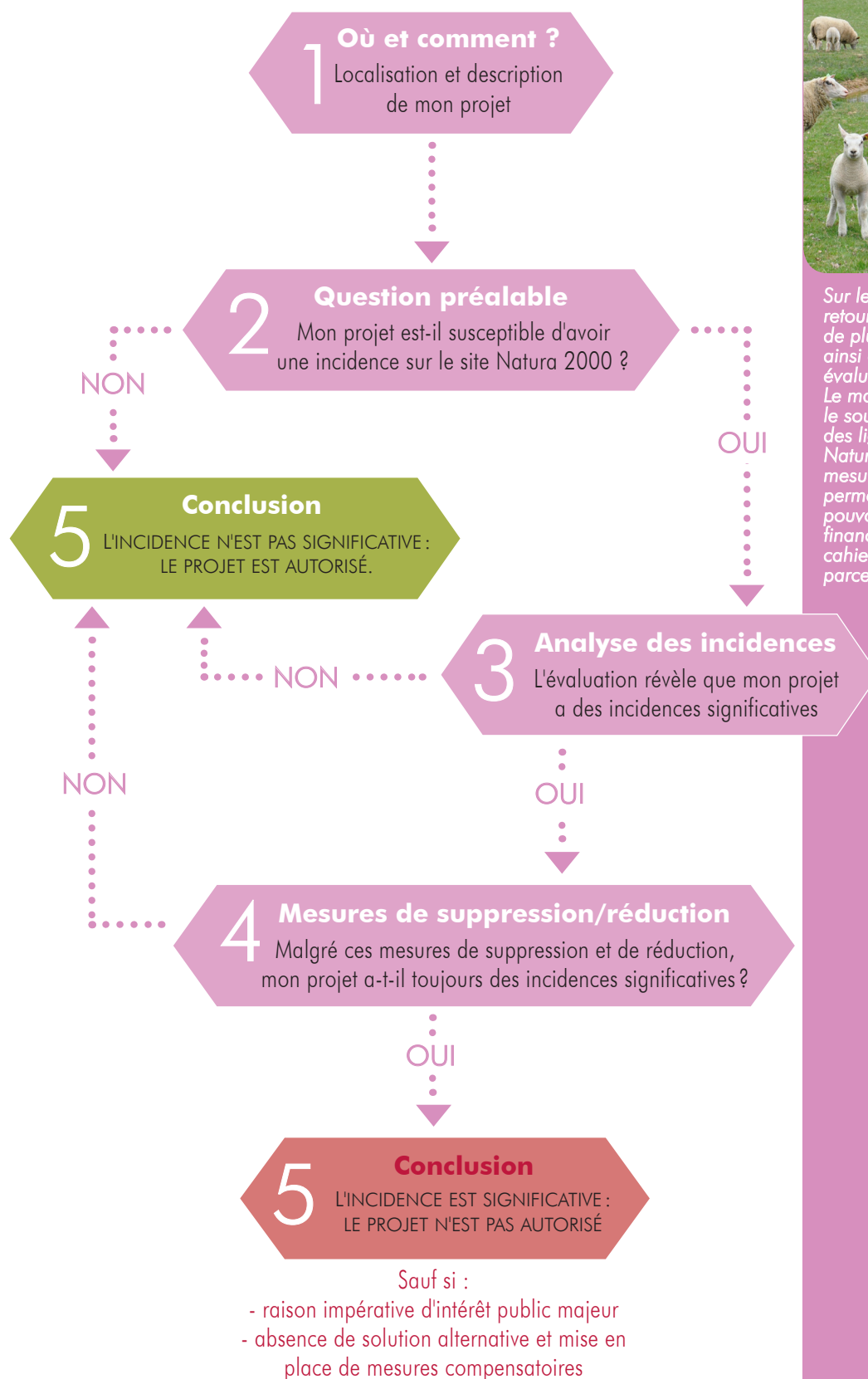
■ L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation et à l'existence ou non d'incidences potentielles. La précision du diagnostic initial et l'importance des mesures de réduction d'impact seront alors adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

■ Les activités réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 ou conformément aux engagements spécifiques d'une Charte Natura 2000 sont dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000.

Pour plus d'informations, consultez le site de la DDT <http://www.vienne.gouv.fr>, à la page **Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Biodiversité > Natura 2000**

... anticiper les impacts en amont d'un projet

Les étapes



Sur les sites Natura 2000, tout retournement de prairies temporaires de plus de cinq ans ou permanentes, ainsi que de landes, est soumis à évaluation des incidences. Le maintien de ces milieux et donc le soutien à l'élevage font partie des lignes d'actions de la politique Natura 2000. À noter que les mesures agro-environnementales permettent aux agriculteurs de pouvoir bénéficier de contreparties financières en appliquant un certain cahier des charges sur leur(s) parcelle(s). (CÉLINE GRACIEUX)

Jeune lande âgée de 3 ans après l'intervention de rajeunissement de 2012 réalisée sur une partie du site Natura 2000. (CÉLINE GRACIEUX)



Grand Rhinolophe. (CLAUDE GUIHARD)



À droite, Grand Murin.
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)

Faire le point sur les enjeux...

D'une superficie d'environ 800 hectares, le site Natura 2000 des Brandes de la Pierre-là est constitué de plusieurs milieux imbriqués qui contribuent à un paysage et une biodiversité variés. Le massif de landes dit Brandes de la Pierre-là constitue le cœur du site et est entouré de prairies et de cultures. Plusieurs étangs, mares, bois et landes viennent compléter son hétérogénéité. La plupart des inventaires naturalistes réalisés au sein du site Natura 2000 ont été menés dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs en 2002. L'objectif du suivi réalisé entre 2017 et 2018 était de pouvoir se rendre compte de l'état des espèces et des habitats présents, mais aussi de pouvoir juger de l'efficacité des mesures de gestion déjà mises en place.

Un travail à poursuivre pour préserver les landes du site

Les relevés réalisés sur les landes du site appuient la nécessité d'intervenir régulièrement sur ces milieux afin d'éviter leur étouffement par les arbres qui les envahissent, et finalement leur disparition. En effet, les brandes pourraient se développer si elles étaient entretenues tous les 10 ans environ. Globalement, les landes présentes sont des landes « vieilles » ou dégradées qui laissent place, par l'évolution naturelle de la végétation, à des fourrés préforestiers. Mais il est encore possible de freiner cette évolution et de parvenir à un retour à la lande à l'aide de travaux de broyage avec exportation des végétaux broyés, par exemple. Aussi, l'étrépage du sol, c'est-à-dire le retrait mécanique du sol sur plusieurs centimètres, peut être utilisé afin de bloquer l'invasion de la Fougère aigle sur les parcelles où elle est abondamment présente et ainsi favoriser le retour de la brande.

Concernant les 13,77 hectares qui avaient été restaurés depuis 2011 sur le site Natura 2000, ils sont également marqués par des signes de vieillissement de la végétation. Ces parcelles demanderaient ainsi de nouveaux travaux (coupe, broyage ou brûlis) pour qu'une lande jeune, plus accueillante pour la biodiversité, puisse repousser.

De bonnes surprises...

Les inventaires de la faune ont permis de mettre en évidence la présence de 13 espèces de chauves-souris sur les 21 connues dans le département de la Vienne. Parmi celles retrouvées, nous pouvons ainsi citer le Grand Rhinolophe ou encore le Grand Murin. Le site Natura 2000 des Brandes de la Pierre-là, constitué de plaines et de landes boisées, ne semble pas fortement attractif pour les chauves-souris en termes de reproduction ou de sites d'hivernage. Cependant, la mosaïque d'habitats permet tout de même d'offrir des zones de chasse variées, qui ont une grande importance dans le devenir des colonies alentour.



... du site des Brandes de la Pierre-là

Lors des visites de 11 mares et de 5 étangs du site, 19 espèces de libellules ont aussi été inventoriées. Quatre espèces patrimoniales sont présentes : La Naiade aux yeux rouges, la Cordulie bronzée, l'Épithèque bimaculée, le Sympétrum de Fonscolombe. Vous vous perdez dans ces noms à coucher dehors ? L'important est de savoir que la présence de ces espèces reflète des zones d'eau généralement bien végétalisées en bordure, ou qui présentent des herbiers flottants comme les nénuphars.

Pour finir, la Cistude d'Europe avait été observée sur le site mais sa réelle présence était mal connue. En effet, l'espèce est discrète et peut facilement passer inaperçue. Elle a été recherchée à l'aide de nasses sur trois étangs et sur une mare avec l'accord des propriétaires. C'est avec surprise que le suivi a permis de mettre en lumière une population installée depuis plusieurs années. Onze individus adultes ont ainsi été capturés et un site de ponte a pu être découvert, prouvant ainsi sa reproduction sur le site Natura 2000 des Brandes de la Pierre-là !

... et des abonnés absents !

Les formations herbeuses à Nard ont été recherchées au sein des layons situés à l'intérieur des secteurs de landes restaurées. Ces pelouses qui se développent sur des sols acides sont souvent très riches en orchidées. Ces milieux ouverts peuvent également accueillir le Glaïeul d'Illyrie, plante d'une grande rareté dans la région puisque dépendante des landes qui constituent son milieu de développement exclusif. Cependant, la végétation à Nard n'a été retrouvée qu'en faible quantité. Une gestion plus adaptée des layons pourrait favoriser son développement.



Leucorrhine à gros thorax
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)

Malgré les recherches effectuées lors des inventaires sur les libellules, aucune Leucorrhine n'a été observée. En effet, les différentes mares du site présenteraient un faible potentiel d'accueil étant donné la faible rétention d'eau dès le printemps et/ou un ombrage excessif, incompatibles avec les mœurs de ces espèces qui préfèrent les mares tourbeuses, pauvres en nutriments et riches en végétation aquatique.

Des recherches ont également été menées sur les sites potentiellement favorables à l'accueil de l'Azuré de mouillères, un papillon très rare en Poitou-Charentes. Une seule station, située dans la réserve naturelle du Pinail distante d'une quarantaine de kilomètres du site, est actuellement fréquentée par l'espèce en Vienne. La seule station historiquement connue du Montmorillonnais pour avoir hébergé l'Azuré des mouillères est située à 12 km au sud, dans les Landes de Sainte-Marie. Malheureusement, la disparition de cette population historique et la faible mobilité des adultes pour conquérir de nouveaux espaces - de l'ordre de 2 km maximum - rendent quasiment impossible la colonisation des Brandes de la Pierre-là et ce, malgré la présence de la Gentiane pneumonanthe, plante indispensable à la reproduction de ce papillon.

Azuré des mouillères.
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)
Gentiane pneumonanthe.
(JEAN-CLAUDE THIAUDIÈRE)



Cistude d'Europe. (ALAIN BOULLAH)

Glaïeul d'Illyrie. (DANIEL GILARDOT)



Nouvelle animatrice Natura 2000 !

C'est depuis le mois de janvier 2018 que Morgane REVOL a rejoint l'équipe de la LPO pour assurer la gestion de différents sites Natura 2000 du Montmorillonnais. Elle prend la suite de Céline GRACIEUX qui a été appelée sur d'autres missions au sein de la LPO. Elle sera désormais votre interlocutrice pour ce site Natura 2000 (06 27 81 04 56).

Les mares et les haies protégées au titre des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

Depuis 2015, le maintien de ce qui est appelé les « particularités topographiques » (haies, bosquets, mares, roselières) est devenu obligatoire suite à la réforme de la PAC. De ce fait, certaines obligations liées à la conditionnalité sont renforcées, notamment concernant le respect des règles environnementales : les Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). C'est ainsi que la BCAE 7 vise désormais à maintenir les éléments du paysage qui constituent autant d'habitats, de zones de transitions et de milieux de déplacement favorables à la diversité des espèces végétales et animales.

Concrètement, dès lors que vous en avez le contrôle, la présence de ces éléments notée au premier janvier 2015 impose désormais de les conserver. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut plus y toucher. Prenons l'exemple des haies : l'exploitation du bois, la coupe à blanc ou encore le recépage sont autorisés. L'entretien lui sera encadré et la taille doit obligatoirement être réalisée entre le 1^{er} août et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des espèces.

NB : Certaines actions de déplacement, remplacement ou de cas de destruction forcée sont autorisées sous certaines conditions et surtout suite à une déclaration préalable en DDT. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la DDT ou l'animatrice Natura 2000.



Le Triton marbré, comme son cousin le Triton crêté, viendra se reproduire dans les mares de prairies durant la saison de reproduction. (THIERRY DUBOIS)

Retrouvez l'actualité des sites Natura 2000 du Montmorillonnais sur :
<http://montmorillonnais.n2000.fr>



Morgane Revol,
nouvelle animatrice Natura 2000.
(ANOUEK DOUSSOT)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Animatrice locale

chargée du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Morgane Revol
morgane.revol@lpo.fr
 06 27 81 04 56

LPO Poitou-Charentes
 25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers
 Tél. 05 49 88 55 22
 Site internet : poitou-charentes.lpo.fr